

Le Plan d'épargne retraite continue sa progression



© 2024 Les Echos Publishing

La loi Pacte du 22 mai 2019 a introduit le Plan d'épargne retraite (PER). Un plan d'épargne qui vise à donner aux Français un outil pour se constituer un complément de revenus. Plus de quatre ans après son lancement, le 1er octobre 2019, le gouvernement a fait un point d'étape. Et il apparaît, selon les derniers chiffres, que le nombre de contrats souscrits dépasse largement les attentes des pouvoirs publics. Ainsi, au 31 mars 2023, plus de 7,4 millions de personnes bénéficiaient de ce nouveau PER (l'objectif était fixé à 3 millions pour fin 2022). Et les encours constitués sur les PER s'élevaient, à cette date, à plus de 85 milliards d'euros, surpassant ainsi l'objectif initial de 50 milliards d'euros fixé pour fin 2022. Cette dynamique positive concerne tant les PER d'entreprise, collectifs (avec plus de 20 milliards d'euros d'encours) et obligatoires (avec plus de 13 milliards d'euros d'encours), que les PER individuels (avec plus de 51,6 milliards d'euros d'encours et plus de 3,2 millions de titulaires).

De bons résultats qui sont le fruit d'une refonte ambitieuse de l'épargne retraite opérée par la loi Pacte qui a remplacé les nombreux produits existants tels que le Perp, le contrat Madelin, l'article 83 ou encore le Perco, lesquels étaient caractérisés par des règles de fonctionnement complexes et hétérogènes. Autre raison de ce succès : le PER offre une plus grande souplesse en matière de sortie de l'épargne. En effet, l'assuré peut choisir entre une sortie en capital ou en rente

viagère. En outre, en termes de gestion des fonds, le PER propose une approche plus dynamique grâce à la gestion pilotée par défaut, offrant de meilleures perspectives de rendement aux épargnants tout en favorisant des financements plus abondants pour les entreprises. Enfin, la fiscalité harmonisée et attractive constitue un autre atout du PER. Il est en effet possible de déduire les versements volontaires de l'assiette de l'impôt sur le revenu.

© 2024 Les Echos Publishing